



Procédure d'admission loi Alur et ses thématiques

Présentation de la formation

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) est venue modifier la loi « Hoguet » n° 70-9 du 2 janvier 1970. Ces modifications ont pour objectif de « renforcer la formation, la déontologie et le contrôle des professions de l'immobilier ». La loi soumet donc les professionnels de l'immobilier à une obligation de formation continue.

Au cours de trois années consécutives d'exercice, la formation continue inclut au moins deux heures portant sur la non-discrimination à l'accès au logement et au moins deux heures portant sur les autres règles déontologiques.

Cette formation continue assure également la mise à jour des connaissances, avec une durée minimale de 14 heures par an ou 42 heures sur trois ans.

Cette formation est dispensée 100 % à distance, depuis une plateforme e-learning. Un accès 7/7 jours et 24/24 heures.

Ne pas suivre cette formation peut entraîner des sanctions, notamment le non-renouvellement de la carte professionnelle.

Programme de formation

Ce programme de formation est prévu par le décret n°2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier

Prérequis :

L'apprenant doit posséder un accès à une connexion internet et avoir un ordinateur, une tablette ou un téléphone portable.

SAS 2V177, 60 rue François I^{er}, 75008 Paris, France
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : contact@2v177.com | Tel : +33 7 53 28 48 06



Modalités d'accès

Identifiant : votre adresse mail (donné lors de votre inscription)

Mot de passe : Mot de passe à modifier dès la première connexion

Espace apprenant :

<https://36457817.teachizy.fr/formations/loi-alur>



L'apprenant à la possibilité de nous solliciter

× **Référent Handicap** : Pierre-Yvan KANGA

× **Mobile** : 07 53 28 48 06

× **Courriel** : contact@2v177.com

× **Formulaire de contact dédié** :

<https://2v177.com/accessibilite-psh/>

Inscription à la formation E-learning, via la plateforme d'apprentissage 2V177

Étape 1 : Vous choisissez votre formation ou vos formations en ligne (thématique ou loi Alur 42 heures)

Étape 2 : Vous payez en ligne, un mail vous sera envoyé :

- Règlement intérieur
- Le contrat de formation ou la convention de formation

Étape 3 : Entretien téléphonique

Je m'entretiens avec le responsable pédagogique par mail ou par téléphone.

Décision du responsable pédagogique :

Le dossier de chaque candidat est étudié par la commission pédagogique qui vous fera part de sa décision à l'issue de l'entretien.

Étape 4 : Une fois votre contrat ou convention signée, vous recevez dans le même temps un mail de la formation Alur ou des thématiques demandées ainsi que vos accès à notre plateforme d'apprentissage pour suivre la formation en ligne.

Je reçois et j'accède à la plateforme via un lien.

J'ai accès à la plateforme e-learning et je peux commencer mes formations 24h/24 heures et 7/7 jours sur ordinateur, tablette ou smartphone.

SAS 2V177, 60 rue François I^{er}, 75008 Paris, France
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : contact@2v177.com | Tel : +33 7 53 28 48 06



- Les identifiants
- Votre mot de passe (à personnaliser à la première connexion)
- Votre convocation à la formation loi Alur

Étape 5 : J'effectue le test de positionnement comportant 1 QCM de 10 questions.

Étape 6 : J'ai 1 mois pour valider mes formations

Je termine mes formations en validant le QCM final d'évaluation des connaissances par thématique.

Étape 7 : J'obtiens mon Attestation de formation valide dans le cadre de la loi Alur et auprès des CCI.

Le responsable pédagogique envoie par mail l'Attestation de formation au format pdf.

Étape 8 : Je remplis le questionnaire de satisfaction

SAS 2V177, 60 rue François I^{er}, 75008 Paris, France
948 447 065 R.C.S. Paris | Naf : 8559A

« Enregistré sous le numéro NDA 11756870575 Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État » (article L.6352-12 du code du travail).
(auprès du préfet de la région de : Île-de-France)

Site Internet : <https://2v177.com> | Mail : contact@2v177.com | Tel : +33 7 53 28 48 06